

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

En 1974, le Ministère a entrepris de fournir \$625,000, payables en versements annuels de \$125,000 en cinq ans, pour appuyer la recherche à un établissement universitaire. La province devait fournir un montant équivalent et un montant supplémentaire de \$500,000, payable en versements annuels de \$100,000, devait être fourni par une association privée. Tous les fonds reçus devaient être détenus en fiducie et les trois parties de l'accord devaient recevoir des rapports de vérification réguliers. (Para. 12.14, Rapport annuel 1977)

Le Ministère a fait deux versements de \$125,000 chacun en mars 1975 et en mars 1976 mais n'a reçu aucun rapport de vérification pour ces deux années. On a appris par la suite que l'établissement n'avait pas commencé ses opérations avant le 1er novembre 1976 et qu'aucune dépense n'avait été effectuée avant cette date. L'université avait déclaré que les \$250,000 payés par le Ministère avaient été déposés dans un compte de fiducie pour l'établissement, mais il n'y avait pas eu confirmation de la réception des paiements annuels des deux autres parties. Il faudrait obtenir ces renseignements, appuyés par un rapport de vérification, et le Ministère devrait envisager de retenir les paiements à venir jusqu'à ce que les fonds maintenant en dépôt aient été dépensés. (Para. 12.14, Rapport annuel 1977)

\$932,292 ont été versés, au cours d'une période de deux ans, dans le cadre d'un projet à frais partagés avec l'Association canadienne de l'électricité pour la recherche et le développement, sans entente et sur la foi d'un état de l'évolution de l'encaisse préparé au début du programme en 1974. (Para. 12.15, Rapport annuel 1977)